



LE BULLETIN DU

CENTRE MIDI-PYRENEES D'EVALUATION ET D'INFORMATION SUR LA PHARMACODEPENDANCE

PRESCRIPTION D'ANTALGIQUES STUPEFIANTS ET ORDONNANCES SECURISEES : ENQUETE ASOS 3

Les modifications des règles de prescription des médicaments inscrits sur la liste des stupéfiants, intervenues en octobre 1999 (suppression du carnet à souche, mise en place des ordonnances sécurisées) visaient à faciliter la prise en charge et le traitement de la douleur en France. Le réseau des Centres d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance (CEIP) a réalisé, à la demande de l'Unité des Stupéfiants et Psychotropes de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé, trois enquêtes successives (en 2001, 2002 et 2003) auprès de pharmaciens d'officine.

Cette enquête voulait recueillir l'opinion de pharmaciens sur les ordonnances sécurisées, décrire la population traitée par antalgiques stupéfiants, les modalités d'utilisation de ces médicaments et évaluer le respect des règles de prescription.



Méthode :

Il s'agit d'enquêtes prospectives réalisées auprès de 500 pharmacies tirées au sort en France métropolitaine, parmi les 10270 pharmacies des villes de plus de 20 000 habitants (taux de sondage 1/20). Outre un questionnaire destiné au pharmacien comportant six questions pour recueillir son opinion, une fiche spécifique devait être remplie pour chaque ordonnance comportant un antalgique stupéfiant au cours d'une semaine d'étude.

Résultats :

délivrance d'Antalgiques Stupéfiants	2001	2002	2003
Pas de délivrance dans semaine	21%	12,5%	22%
Nombre de sujets inclus	173	147	302
Nombre moyen de prescriptions d'antalgiques stupéfiants / semaine / pharmacie	1,46	1,67	1,77
Non-conformité			
pas d'ordonnance sécurisée	6,7%	3,5%	4,7%
posologie en chiffres	16,3%	14%	19,9%
carré sécurité non rempli	33,7%	27,8%	25,8%
espace dernière ligne/signature	45%	42,7%	47,6%
Spécialités les plus prescrites	Skénan® 35,3%	Skénan® 38%	Durogésic® 35,9%
	Durogésic® 33,2%	Durogésic® 33,1%	Skénan® 34,2%
	Moscontin® 8%	Moscontin® 5,5%	Actiskénan® 16,2%
	Séfredol® 7%	Séfredol® 5,5%	Séfredol® 4%
Initiation de traitement	9,6%	19,2%	25,2%
Douleur calmée	86%	89,3%	78,5%
Morphine comme médicament de substitution	8 (10%)	6 (8,5%)	7 (5,6%)
Nombre (%)			

opinion des pharmaciens	2001	2002	2003
Pharmacies ayant participé : nombre (%)	119 (23,2)	88 (17,2)	170 (34%)
Ordonnances Sécurisées = risque banalisation	51,3%	33,3%	38,9%
Meilleure prise en charge de la douleur aujourd'hui	65,4%	86,6%	96,9%

La dernière enquête ASOS réalisée en 2003, outre un meilleur taux de participation, indique une meilleure opinion des pharmaciens de la prise en charge de la douleur et des ordonnances sécurisées. Les résultats montrent une diminution entre 2001 et 2003 de la proportion de pharmaciens craignant une banalisation des prescriptions d'antalgiques stupéfiants liés à la mise en place des ordonnances sécurisées. De plus, on observe une augmentation du nombre de patients traités entre 2001 et 2003.

Par contre, le nombre de prescriptions non conformes à la législation semble augmenter.

La rubrique du Centre Pierre DUMAS (Antenne Médicale de Lutte contre le Dopage)

Tél. : 05 61 77 79 83 / Fax : 05 61 77 79 84 – Mail : aml31@cict.fr

Modafinil et dopage

L'athlète américaine Kelli White, contrôlée positive au modafinil lors des Championnats du Monde d'Athlétisme 2003 de Saint-Denis, ne constitue plus un cas isolé. Fin octobre, sept nouveaux cas de dopage à cette substance ont été annoncés par la Fédération Internationale d'Athlétisme. Le modafinil (Modiodal® en France ou Provigil® l'équivalent anglosaxon), utilisé dans le traitement de la narcolepsie et des hypersomnies, est présenté comme un psychostimulant non amphétaminique. Son mode d'action pharmacologique demeure encore mal connu. Cette molécule potentialise l'activité alpha1-adrénergique centrale et posséderait une faible action périphérique. Son potentiel de pharmacodépendance serait inférieur à celui des amphétamines.



Le Modiodal® est soumis, en France, à une prescription restreinte (médication d'exception) et fait l'objet d'une surveillance particulière de la part des autorités sanitaires. En effet, son profil pharmacologique lui confère un important potentiel d'abus. Il a d'ailleurs été constaté que le remboursement n'était pas demandé pour une part importante de ses ventes, de l'ordre de 35% à 40% pour les années 1999 à 2001. Connaissant le prix du traitement par mois (de 200 € à 400 €), il paraît pour le moins inattendu qu'un nombre aussi important de malades traités pour des pathologies telles que la narcolepsie ou l'hypersomnie idiopathique, seules indications officielles du Modiodal®, ne demande pas le remboursement à la Sécurité Sociale.

On a identifié des ventes sur Internet et un détournement d'usage, en particulier une pratique de dopage, est suspecté. Aux Etats-Unis, on a aussi rapporté un usage festif du modafinil. La Food and Drug Administration est intervenue et a contraint le laboratoire qui commercialise le modafinil à cesser sa promotion abusive sur Internet.



***NOUS VOUS CONVIONS AUX VIII^{EMES} RENCONTRES DU CEIP
LE LUNDI 12 JANVIER 2003 A PARTIR DE 8H30
VENEZ NOMBREUX !***

Nous vous rappelons qu'en dehors des périodes d'enquête, tout cas d'abus ou de pharmacodépendance grave ou inattendu, notamment suspecté lors de la présentation d'une ordonnance falsifiée doit être déclaré obligatoirement au CEIP (Décret du 31 mars 1999). Si vous souhaitez recevoir ce bulletin par courrier électronique, merci de nous le signaler à : ceip.toulouse@cict.fr

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER AU 05-62-26-06-90 OU A NOUS ENVOYER VOS OBSERVATIONS PAR COURRIER
OU FAX : 05-61-25-51-16 OU COURRIEL : ceip.toulouse@cict.fr